



AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (SERVICES DE CONSULTANTS)

REPUBLIQUE DE DJIBOUTI

PROJET D'APPUI AU PROGRAMME DE REDUCTION DE LA PAUVRETE URBAINE DE DJIBOUTI

Secteur : Social

Référence de l'accord de financement : Don n° 2100155013273

N° d'Identification du Projet : P-DJ-IE0-002

Le Gouvernement djiboutien a reçu du Groupe de la Banque Africaine de Développement un financement-Don FAD de 5,82 millions d'unités de compte afin de couvrir le coût du projet d'appui au programme de réduction de la pauvreté urbaine de Djibouti, et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce don pour financer le contrat d'assistance technique aux institutions de micro finance.

Sous la Supervision directe de la Banque Centrale de Djibouti et de la Direction de la micro finance de l'ADDS, l'Assistance Technique aux Institutions de micro finance (IMF) appuiera le Gouvernement à conduire :

- A. La Restructuration du secteur en particulier la Caisse populaire d'épargne et de crédit de Djibouti
 - sur la base de la feuille de route de la Banque centrale de Djibouti pour le redressement de la Caisse Populaire d'Épargne et de Crédit (CPEC) de Djibouti et les différentes recommandations des bailleurs
- B. Les Formations
 - Renforcement des capacités des IMF à travers les différentes formations après identification des besoins
- C. Information, éducation et communication (IEC)
 - diagnostiquer les activités avec un potentiel à mobiliser l'épargne
 - Elaborer une stratégie de communication à travers la sensibilisation et l'information sur la mobilisation de l'épargne
- D. Développement et promotion de la Micro finance islamique
 - Partant de l'existant, orienter le Gouvernement à développer et renforcer, les capacités des acteurs de la finance islamique.

A ce titre, l'Agence Djiboutienne de Développement Social (ADDS), organe d'exécution du projet, invite les firmes à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les

firmes intéressées doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'elles sont qualifiées pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.). Les firmes peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.

Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux « **Règles et Procédures pour l'utilisation des Consultants** » du Groupe de la Banque Africaine de Développement, édition Mai 2008 révisée en Juin 2012, qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>. L'intérêt manifesté par un consultant n'implique aucune obligation de la part du Donataire de le retenir sur la liste restreinte.

Les firmes intéressées peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureau suivantes : 07 H00 - 14 h00 (heure locale).

Les expressions d'intérêt peuvent être envoyées par courrier électronique au plus tard le **05 Février 2014** à l'adresse mentionnée ci-dessous et porter expressément la mention « **Assistance technique aux Institutions de micro finance** ».

L'Agence Djiboutienne de Développement Social

Contact : Lynda Abdourahim Said – Responsable de la Cellule Passation des Marchés

Rue Mohamed Djama Elabeh – BP : 4298 - Plateau du Serpent - Djibouti

Téléphone : 00 253 21 35 86 55

Télécopie : 00 253 21 35 71 58

E-mail : direction@adds.dj ou lynda_abdourahman@adds.dj